

## AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par greffière-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 10 mars 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement n° 225-0325 intitulé : « Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques » qui annule le règlement 217-0224.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 11<sup>e</sup> jour de mars 2025.



Julie Roberge  
Greffière-trésorière